

Selon les prévisions l'INVS Institut de Veille Sanitaire, aujourd'hui Agence nationale de santé publique, le chiffre de décès devrait atteindre **100.000 morts d'ici 2050**.

Etant donné ses propriétés particulières, l'amiante a trouvé de multiples applications dans l'industrie, en particulier dans le bâtiment, dans l'industrie automobiles et ferroviaire. (garnitures de freins, pots échappement, joints etc..)

**L'amiante s'est donc trouvée au cœur d'importants intérêts industriels et financiers**, faisant travailler des centaines de milliers de personnes, bien que depuis plus d'un siècle l'amiante était dénoncée comme étant dangereuse pour la santé.

Les différentes maladies induites par inhalation des fibres d'amiante apparaissent après un **décali de 15 à 50 ans après l'exposition au matériau**.

Cela veut dire que nous sommes simplement au début de l'apparition massive des cancers et autres maladies liées à l'amiante.

Dans les prochaines années, nous allons vivre une véritable tragédie et nous allons assister impuissants à la mort de milliers de gens.

Voilà présentées les conséquences de ce qu'on appelle le scandale de l'amiante.

Le terme scandale se réfère notamment au décali de réaction des pouvoirs publics confrontés aux enjeux économiques entre les premières certitudes et la prise des premières décisions sur l'utilisation de l'amiante.

1898 : en Angleterre, un inspecteur en chef des usines écrit dans son rapport annuel que les risques de l'amiante pour la santé sont « aisément démontrés. »

1906 : Denis Auribault, inspecteur du travail à Caen, publie un rapport dénonçant « la forte mortalité des ouvriers dans les filatures et les usines de tissage de l'amiante ».

Depuis c'est un bras de fer constant entre les salariés, la cgt, les associations, des médecins, pneumologues etc., contre les pouvoirs publics et le patronat pour faire interdire l'amiante, condamner ceux qui ont laissé faire et réparer ceux qui en ont été ou qui en sont les victimes.

Chez Renault Trucks tout a commencé dans les années 2000, quand (l'entreprise s'appelait encore RVI) la CGT de la fonderie inquiète du nombre de malade du cancer et de décès de salariés retraités ou proche de la retraite, décide d'en faire le recensement en lien avec l'association « vivre en fonderie » :

### Asbestose, cancer du larynx, de la plèvre (mésotéliome)...

Des maladies liées à l'utilisation de l'amiante.

La cgt exige de la direction que des mesures soient prises pour améliorer le dépistage de ces maladies. Nous demandons et obtenons (après plusieurs mois de bataille) le passage d'un scanner pour les salariés dont la radio des poumons a révélé « un problème ».



## **Nier l'évidence à l'époque chez RVI comme ailleurs.**

Alors que des plaques pleurales sont détectées chez des salariés, le rapport de lecture des scanners, révolte les élus CGT : lien avec exposition dans un milieu amiante pas avéré !

Nous exigeons une double lecture des scanners car l'indépendance, l'impartialité du radiologue envers la direction n'est pas établie ...et cela se vérifie car très souvent la 2<sup>e</sup> lecture du scanner contredit la 1<sup>ere</sup> et le lien avec l'amiante est de plus en plus évident.

Dès lors, il est décidé d'organiser le combat, car des salariés d'autres secteurs que la fonderie sont malades, ou décèdent de maladies dues à l'amiante.

A l'initiative de la CGT, avec la 525<sup>e</sup> mutuelle d'entreprise et d'autres syndicats, est créée l'association APER qui depuis 15 ans mène le combat pour faire reconnaître et réparer.

Un combat difficile, souvent à contre courant avec des moments de désespoir (débouté pour vice de forme lors d'un premier procès) et une attitude inflexible de la direction qui jusqu'au bout niera l'évidence et usera (abusera) de tous les recours en justice pour ne pas être condamnée.

### **C'est ce qu'on appelle un combat de classe !**

Nous l'avons gagné grâce à la persévérance des militants ...les mêmes qui sont accusés de casseurs, de terroristes lorsqu'ils dénoncent la loi travail et défendent un code du travail du XXI<sup>e</sup> siècle.

D'ailleurs, il faut noter que cette victoire a aussi été possible en partie car les militants ont pu s'appuyer sur des dispositions du code du travail, et des moyens syndicaux du dialogue social de Renault Trucks. Demain le même combat sera encore plus difficile avec un code du travail et un droit syndical saccagés.

### **La lutte n'est pas terminée.**

Il faut maintenant obtenir les meilleures conditions possibles de départs pour les salariés concernés en garantissant le respect de l'équité de traitement, et des embauches correspondantes pour ne pas aggraver les conditions de travail de ceux qui restent, et pérenniser l'entreprise.

La direction refuse toutes négociations sur ces sujets, alors que dans beaucoup d'entreprises dans notre cas une concertation a eu lieu et un accord a été signé pour que les choses se passent dans de bonnes conditions.

L'entreprise est encore dans une logique de profit. Cette même logique qui l'a incité à utiliser l'amiante tout en sachant que c'était un poison, l'amène aujourd'hui à profiter du plan amiante pour diminuer encore les effectifs et refuser toute réparation aux salariés.

**Une pétition est en cours pour contraindre la direction de négocier, n'hésitez pas à la signer.**

<https://teampplace.volvo.com/sites/rt-celyon/Lists/Amiante/NewForm.aspx>

Enfin, comme ils savaient et qu'ils n'ont rien fait, nous avons une épée de Damoclès sur la tête : est ce que je vais échapper aux pathologies que déclenche l'amiante ?

La CGT avec l'association APER entreprennent des démarches pour que chaque salarié concerné puisse obtenir des dommages et intérêts pour préjudices subits.

**Nous nous sommes indignés et nous nous sommes mobilisés : c'est la conception du syndicalisme que nous avons à la CGT.**

**Rejoignez nous, pour être encore plus fort.**